ARRETE DU MAIRE

PORTANT SUR DES OPÉRATIONS DE DÉCHARGEMENT, DE RERISE DE TOURETS ET DE DÉROULEMENT DE CÂBLES, DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CRÉATION DE RÉSEAU RTE ROUTE DE BAILLOT/RUE DU COUCHANT

Le Maire de la commune d'OLLAINVILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2213-1 & L2213-6.1,
VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L 115-1, L141-11 et R115-1 & 2,
VU le Code de la Route, et notamment les articles L411-1 à L411-7,

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux nécessite une fermeture temporaire de la route,

A R R Ê T É N°56ST-26

ARTICLE 1 : Les entreprises **TERCA 3 et 5 rue Lavoisier 77400 LAGNY SUR MARNE** et **EHTP** sise **69 Impasse Mac Gaffey 34070 MONTPELLIER** sont autorisées à procéder aux opérations de déchargement et de reprise des tourets route de Baillot/rue du Couchant à OLLAINVILLE, ce dans le cadre des travaux de création de réseau pour le compte de RTE.

ARTICLE 2 : La route de Baillot sera entièrement fermée à la circulation les **20/10/2026**, **17/11/2026** et **24/11/2026** entre **6H00** et **12H00**, afin de permettre les opérations de déchargement et de reprise des tourets.

ARTICLE 3 : Les entreprises mettront en place la signalisation pour une route barrée avec la présence d'hommes trafic.

ARTICLE 4 : Du **05/10/2026 au 31/12/2026**, la circulation s'effectuera de façon alternée aux moyens de feux tricolores.

ARTICLE 5 : - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'**ÉGLY**,
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale d'**OLLAINVILLE,**
- Monsieur le Directeur de la société **TERCA,**
- Monsieur le Directeur de la société **EHTP,**
- Monsieur le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

MAIRIE d'OLLAINVILLE ESSONNE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Fait à Ollainville, ~~le 28 septembre~~ 2026
Le Maire,

Jean-Michel GIRAUDEAU